

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 00375

Numéro SIREN : 315 332 171

Nom ou dénomination : ARTHAUD & ASSOCIES LYON

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/027031

ARTHAUD & ASSOCIES LYON

Société par actions simplifiée d'expertise-comptable

Au capital de 100.000 €

73, rue François Mermet

69160 TASSIN LA DEMI -LUNE

315 332 171 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ACTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1^{ER} JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier juin à dix-neuf heures,

La société ARTHAUD & ASSOCIES GROUP, société par actions simplifiée au capital de 5.346.500 euros dont le siège social est à TASSIN LA DEMI-LUNE (Rhône), 73, rue François Mermet, immatriculée sous le numéro 848 406 534 RCS LYON, représentée par Monsieur Olivier ARTHAUD, président,

Associée unique de la Société :

ARTHAUD & ASSOCIES LYON, au capital de 100.000 euros divisé en 500 actions, dont le siège social est à TASSIN LA DEMI-LUNE (Rhône) 73, rue François Mermet, représentée également par Monsieur Olivier ARTHAUD, président,

A pris les décisions ci-après se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, prend acte de la démission de Madame Valérie VIENNOT-TURBA de ses fonctions de Directeur général, à compter de ce jour.

L'Associée unique remercie Madame Valérie VIENNOT-TURBA pour ses fonctions exercées au sein de la Société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

SECONDE DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, pour effectuer toutes les formalités légales requises.

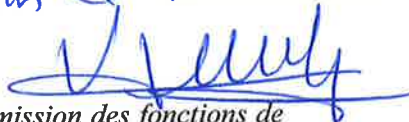
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

L'Associée unique
ARTHAUD & ASSOCIES GROUP
Représentée par Olivier ARTHAUD



Pour intervention
Valérie VIENNOT-TURBA (i)

Bon pour démission
des fonctions de Directeur
Général



(i) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour démission des fonctions de Directeur Général »